

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	22

Date de la Convocation
26/05/2025

Date d'affichage
26/05/2025

OBJET

PETITS DEJEUNERS A L'ECOLE

Séance du 02 Juin 2025 _____

L'an Deux Mil Vingt Cinq _____

Et le deux Juin _____

A Dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**.

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C - COLOMBET M. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D. - BOURDONNAY C - RHODET F. - PERDRIX T. - BARBIER M. - HASSOUN K. - LADRE R.

Absents : YILMAZ Y. - DE MATOS C. - ARMETTA C. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A.

Procuration est donnée par CERQUEIRA C. à RAVET V.
Procuration est donnée par MOREIRA J. à MILLET D.

Secrétaire de Séance : MILLET Daniel

Rapporteur : C. NIOGRET

Madame NIOGRET rappelle que par délibération du 28.10.2021, la Municipalité décidait de mettre en œuvre le dispositif « PETITS DEJEUNERS » à l'école à partir du 15.11.2021 pour l'année scolaire 2021/2022.

Considérant qu'il était primordial de promouvoir la santé à l'école et que ce dispositif donnait satisfaction, le Conseil municipal a reconduit l'action sur les années scolaires suivantes,

CONSIDERANT que le dispositif mis en place donne satisfaction

CONSIDERANT que désormais l'organisation est en place

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission scolaire du 29/04/2025

Compte-tenu des incertitudes actuelles, Madame NIOGRET propose au Conseil Municipal de reconduire l'expérience sous réserve de la reconduction du dispositif par l'éducation nationale.

Il est proposé de poursuivre l'organisation des petits déjeuners dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir :

- Classe de Maternelle de la Moyenne et Grande section de l'école des Sources et de l'école du Pré des Saules.
- Classe de Primaire du CP à CM2 de l'école des Sources et de l'école du Pré des Saules.

Ecole des Sources :

Petits déjeuners sur le temps extra-scolaire à 8 heures pour tous les élèves inscrits sauf les élèves du bus qui déjeuneront à 8H20 sur le temps scolaire.

Ecole du Pré des Saules

Petits déjeuners sur le temps extra-scolaire uniquement – de 8H à 8H20 –

Ce dispositif prend pleinement son sens dans le cadre des cités éducatives dont le label a été renouvelé. Chaque élève pourra ainsi bénéficier **1 fois par semaine** d'un petit déjeuner **gratuit et équilibré**.

Dans l'hypothèse d'un renouvellement du dispositif, Madame NIOGRET propose donc de conventionner avec le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports (MENS) pour l'année scolaire 2025/2026, avec un prévisionnel de 90 petits déjeuners / semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la poursuite du dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles de la commune.
- Autorise Madame le maire à signer une convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » sur la commune de BELLIGNAT, avec le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, ainsi que les éventuels avenants et toutes pièces se rapportant à ce dossier.
- Autorise Madame le Maire à engager les dépenses correspondantes et à percevoir la subvention.

Le Secrétaire
Daniel MILLET



Le Maire,

Véronique Ravet

Accusé de réception en préfecture
0602-D-2025-06-02-07-A
Date de télétransmission : 04/06/2025
Date de réception préfecture : 04/06/2025

